

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse du 83, chemin Carrier.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 novembre 2025 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme déposée pour le lot 6 672 650, situé au 83, chemin Carrier.

Description du projet :

Demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** pour offrir le chalet en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes ou autres et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR D'OCTOBRE 2025.

Yves Deslongchamps

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication-

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526: RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** concernant le lot 6 672 650, situé au 83, chemin Carrier à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton et sur le site internet en date du 21 octobre 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

21 octobre 2025

Date